

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 13.50 Six mois: 26.00 Un an: 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois: 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont payés à l'avance, au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS 1^{er} JUILLET (Services gouvernementaux) 3 0/0: 63 92 1/2 4 1/2: 95 00 Emprunts (5 0/0): 104 07

2 JUILLET 3 0/0: 64 16 4 1/2: 94 80 Emprunts (5 0/0): 104 25

Services particuliers du Journal de Roubaix: Actions Banque de France 3840 00 Société générale 535 00 Crédit foncier de France 905 00 Chemins autrichiens 628 00 Lyon 935 00 Est 555 00 Ouest 595 00 Nord 1217 00 Midi 705 00 Suez 687 00 Pénarven 62 18

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 2 Juillet. Change sur Londres, 4.87 1/2 : change sur Paris, 5.15 Valeur de l'or, 117 1/8 Café good fair, 17 3/4 Café good cargoes, 18 1/2. Marché très-ferme.

Liverpool, 2 juillet. Cotons: Ventes 8,000 balles. New-York, 2 juillet. Cotons: 15 3/8.

Liverpool, 2 juillet. Ventes 10,000 b. Orléans 7 1/16 Upland 7 1/4. Livraison juillet 7 1/16. Havre, 2 juillet. Marché calmes prix nominaux. New-York, 2 juillet. Recettes 5000 b.

ROUBAIX 2 JUILLET 1875.

Bulletin du jour

Le grand mouvement de charité qui a suivi en France les catastrophes du Midi a gagné toute l'Europe. Nous avons aujourd'hui les nouvelles les plus consolantes de tous les pays voisins: les souscriptions s'y organisent, et chacun ap-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 3 JUILLET 1875.

— 47 —

PATRIRA PAR RAOUL DE NAVERY

XVI. LA GROTTE AUX POULPIQUETS. (Suite).

Il avait résolu d'y habiter désormais et de ne se rendre à la forge que pour les heures de travail. Après avoir préparé pour lui un lit de mousse semblable à celui d'Hervé, il coupa des branches de pin destinées à éclairer l'intérieur de la caverne à l'heure tardive où il y rentrerait. Il amassa dans un coin un fagot d'osiers, fit une provision de bois mort, coupa des genêts pour former une clôture semblable à celle de la Fileuse, puis, ces précautions prises, obéissant à l'instinct de son cœur qui le conseillait si bien depuis quelques jours, il descendit en courant jusqu'à Saint-Hélen.

porte son offrande aux victimes de ces déplorables malheurs. La Suisse, la Belgique, l'Angleterre nous donnent la touchante preuve de leur sympathie et se joignent à nous avec cette confraternité que rend si forte le malheur. Hétons-nous de dire, pour être justes, que l'Allemagne reste dans une indifférence remarquable, et que ses journaux restent muets et froids, imitant en cela l'attitude nationale.

Nous remercions bien sincèrement tous nos voisins des encouragements et des preuves de bienveillance qu'ils nous ont données. A l'Assemblée, M. Faye a demandé si le ministre des finances avait pris des mesures pour dégrever de l'impôt les départements inondés. Le ministre a répondu qu'il avait étudié cette question et que les ressources du fonds de dégrèvement accumulées depuis plusieurs années fourniraient les moyens nécessaires pour opérer ce dégrèvement.

On a repris la discussion sur les chemins de fer. Un amendement de M. Chapier a été rejeté. M. Gavinet a développé un amendement obligeant les compagnies dans les gares communes à accorder aux compagnies en communauté un bureau pour la délivrance des billets et l'enregistrement des marchandises. L'amendement a été pris en considération. M. le rapporteur Cézanne en a demandé le rejet. M. Raoul Duval a insisté pour l'adoption de l'amendement dans l'intérêt du public.

L'amendement a finalement été rejeté par 404 voix contre 143. On a pris en considération un amendement sur le chauffage des wagons. La suite de la discussion aura lieu aujourd'hui. A l'heure présente le mal est arrêté et les contrées inondées ne sont plus ravagées par les flots. La Garonne et tous ses affluents sont rentrés dans leur lit. Le désastre s'offre au regard dans toute son horreur. Les campagnes sont ravagées, les habitations détruites. Partout la désolation et la mort. Il faut rebâtir ce qui a été démolit, et soutenir les malheureux qui restent sans ressources. Il faut espérer que la cruelle expérience aura servi, et que des précautions seront prises, afin d'empêcher les désastres de se reproduire.

point se mêler; sans exagérer ce que nous pourrions faire pour empêcher de pareilles guerres, je puis dire que nous avons, sous plusieurs rapports, une situation exceptionnellement ou singulièrement favorable pour remplir ce rôle de médiateur, parce qu'on ne peut pas nous accuser d'être inspirés dans nos démarches par des questions de frontières. Chacun sait que nous ne craignons pas que nos voisins nous prennent quelque chose. Nos conseils ont un caractère de désintéressement et de sincérité que tout le monde reconnaît.

Dans le but de préparer les éléments nécessaires pour la nomination aux emplois dans les services administratifs de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, les généraux commandant les corps d'armée ont été autorisés à rechercher et à présenter au ministre de la guerre pour ces emplois: 1° Dans la réserve de l'armée active: les militaires ayant servi comme officiers d'administration auxiliaire et les anciens sous-officiers des sections d'infirmeries, d'ouvriers d'administration et de commis aux écritures qui seraient susceptibles d'être proposés pour le grade d'adjudant d'administration de réserve; 2° Dans les classes appartenant à l'armée territoriale: les personnes qui, pendant la dernière guerre, auraient rempli des fonctions administratives ou que leur profession rendrait aptes à occuper des emplois de cette nature et qui sont, aux termes de la loi, susceptibles d'en être pourvus dans l'armée territoriale.

A propos de l'incident germano-belge et de la loi votée sur l'invitation de la Prusse, un journal belge, la Meuse, fait une révélation fort curieuse. L'histoire remonte aux premiers temps de l'Empire: « Un jour, M. Ad. Barrot, ambassadeur de France à Bruxelles, vint trouver le vicomte Vilain XIII, et après avoir réitéré ses plaintes, il insista de nouveau pour que les délits de presse fussent correctionnalisés. « C'est impossible, répondit le ministre belge. — « Eh bien! changez votre Constitution. — « N'y comptez pas. » M. Ad. Barrot, voyant le ministre inébranlable, dit alors qu'il avait l'ordre de quitter Bruxelles la semaine suivante si l'on ne faisait rien. Une heure après, M. Vilain XIII était au château de Laeken et rendait compte au roi de son entretien avec le ministre de France. « C'est grave, dit le monarque. » M. Vilain XIII annonça l'intention de partir lui-même pour Paris, afin

de l'expliquer la situation à l'empereur: il prendrait pour prétexte de son voyage le désir de visiter ses filles, mariées dans la capitale de la France. « L'étonnement du comte Walewski fut grand lorsqu'il vit devant lui le ministre des affaires étrangères de Belgique. Il engagea celui-ci à voir l'empereur. Reçu presque familièrement par Napoléon III, M. Vilain XIII expliqua au maître de la France la situation légale de la presse en Belgique. Après l'avoir écouté sans l'interrompre une seule fois, Napoléon se leva, va à son secrétaire, en tira deux journaux: « Voici, dit-il, un argument de plus pour vous. Walewski ignorait l'existence de ces journaux qui se publient à Paris, et qui préchent ouvertement l'assassinat de l'empereur. L'entrevue se terminera avec une sorte de cordialité. Napoléon III protesta qu'il ne voulait aucun mal à la Belgique; que son objet était l'alliance avec l'Angleterre, et qu'il savait que l'Angleterre se tournait contre la France et la combattait si celle-ci voulait toucher à la Belgique; qu'il était plein de considération pour le roi Léopold, et qu'il n'oublierait pas que ce prince avait été le premier souverain qui lui eût rendu visite en France. » M. Vilain XIII tourna la difficulté en faisant insérer au Moniteur une note qui donnait satisfaction au gouvernement impérial et déclarait que le gouvernement belge se réservait de soumettre au moment opportun les modifications qui lui paraîtraient nécessaires à la législation par la presse. Il n'en fut plus question depuis.

Le mari, lui, s'était cramponné à l'échelle de la cheminée; à peine la jeune femme est-elle dans cette sorte de radeau, qu'elle voit le malheureux glisser et tomber dans le gouffre. La scène suivante a été racontée par un des reporters du Soir: Une boulangère, une jeune femme, est réveillée par l'inondation. La maison, peu solide, menace ruine; la malheureuse prend ses deux enfants, deux petits jumeaux à la mamelle, se les attache contre la poitrine et monte dans un énorme baquet en bois où on pétrissait le pain, espérant que cette embarcation improvisée surplomberait. Le mari, lui, s'était cramponné à l'échelle de la cheminée; à peine la jeune femme est-elle dans cette sorte de radeau, qu'elle voit le malheureux glisser et tomber dans le gouffre. Le baquet surague; mais bientôt le courant le prend et le jette contre un tronç d'arbre, où il se brise. La pauvre femme, à qui l'amour maternel donne des forces surhumaines, tombe et se brise.

Mais il est trop faible, il craque et se brise. La jeune femme comprend que, si elle y reste quelques minutes de plus, le tronç va se fendre, et que ses enfants sont perdus! A la hâte, elle les attache à une branche, et, après les avoir embrassés longuement, sans hésiter, elle fait le signe de la croix et se précipite dans le courant. Dieu n'a pas voulu qu'un pareil dévouement fût inutile; j'ai vu à l'hospice de Castel-Sarrasin les deux pauvres petits êtres que les frères Sussas ont sauvés. J'ai vu aussi le cadavre de la mère qu'on allait enterrer. La pauvre femme est morte doucement. Sa figure avait la beauté calme et céleste d'une sainte; elle semblait sourire; ses yeux étaient à moitié fermés, sa bouche entr'ouverte, ses mains croisées sur la poitrine. On voyait que sa dernière pensée avait été une prière pour les pauvres petits.

CHRONIQUE Hier a eu lieu à une heure une réunion dans les bureaux pour la nomination de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant approbation d'un traité de commerce conclu à Saigon le 31 août 1874, entre la France et le royaume d'Annam. Ont été nommés: MM. de Kerjégu, Teisserenc de Bort, Desbassays de Richemond, Pourcaud, Courbet-Poulard, baron Decazes, G. Périn, Benoist-d'Azy, Vandier, de Rességuier, Delpit, Laboulaye, Jaurès. Ces nominations n'ont donné lieu à aucun débat.

Le Journal de Paris affirme que: «Le rapport de M. Savy sera positivement distribué samedi. Il contient les dispositions de cinquante témoins, et cinq cent quarante pages de texte.» Dans le but de préparer les éléments nécessaires pour la nomination aux emplois dans les services administratifs de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, les généraux commandant les corps d'armée ont été autorisés à rechercher et à présenter au ministre de la guerre pour ces emplois: 1° Dans la réserve de l'armée active: les militaires ayant servi comme officiers d'administration auxiliaire et les anciens sous-officiers des sections d'infirmeries, d'ouvriers d'administration et de commis aux écritures qui seraient susceptibles d'être proposés pour le grade d'adjudant d'administration de réserve; 2° Dans les classes appartenant à l'armée territoriale: les personnes qui, pendant la dernière guerre, auraient rempli des fonctions administratives ou que leur profession rendrait aptes à occuper des emplois de cette nature et qui sont, aux termes de la loi, susceptibles d'en être pourvus dans l'armée territoriale.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix Paris, 1^{er} juillet. Voulez-vous ou ne voulez-vous pas faire la discussion? That is the question. Je ne me gênerai pas de répondre. Il est certain que si l'Assemblée voulait se débarrasser de l'Assemblée, elle le voudrait-elle? gauche faire retentir partout leur ardeur électoraliste. Excellente réclame diabolique! Au fond nous savons bien ce que pensent la plupart des députés de la gauche; mais ceux qui la désirent le moins sont peut-être ceux qui font le plus de bruit en la réclamant. Pourquoi ne pas faire résoudre la question par l'Assemblée elle-même? ce serait si simple. Mais nos 718 souverains agissent comme un simple mortel, qui veut bien se résigner à mourir, parce qu'il ne peut pas faire autrement, mais qui, par des adoucissements, des tempéraments, et surtout beaucoup de repos, espère reculer le terme fatal. Pourrait d'ici à quelques jours, il va bien falloir prendre un parti, dire ce qu'on veut faire. C'est fort heureux qu'une loi fixe l'époque de la réunion des conseils généraux; si l'Assemblée ne se trouvait pas dans la nécessité de prendre une décision avant la fin de ce mois, il pourrait bien arriver qu'elle ne décidât rien et que le mois de septembre la vit encore siégeant et délibérant. Rassurons-nous: l'Assemblée est liée par ses propres lois, et la première quinzaine de juillet ne se passera pas sans que nous soyons édifiés sur ses intentions.

La discussion sur les chemins de fer, recommencée lundi, ne s'est pas terminée hier. Cependant à la fin de la séance, ministre de la monarchie austro-hongroise se refusé de s'associer aux démarches de l'Angleterre en faveur du maintien de la paix. Ce sont des réflexions que la raison oblige d'opposer aux hypothèses optimistes du Journal des Débats; mais cela dit, nous ne pouvons que l'approuver de souhaiter la bienvenue à un prince Autrichien qui ne pourra jamais être l'ami de la Prusse. M. Buffet a présidé ce matin le conseil des ministres: on ne s'y est occupé que des désastres du Midi et des moyens de venir en aide aux inondés; on croit que le gouvernement proposera à l'Assemblée de nommer une commission chargée d'établir dans quelles proportions et dans quelles conditions l'Etat doit venir en aide aux départements si cruellement éprouvés.

Tous les journaux, excepté naturellement les radicaux, rendent hommage à la générosité du Saint-Père qui vient d'envoyer 20,000 fr. pour les inondés à la marquise de Mac-Mahon. On dit qu'un duel a eu lieu ce matin près de la frontière française entre un député du centre droit et M. Ordinaire, député de Lyon. Celui-ci aurait été si grièvement blessé qu'il n'aurait pu être ramené en France.

Je lui donnerai ce soir une réponse définitive. — Voilà bien des crimes! bien des crimes! murmura Gaël. — Mais ces crimes sont payés par le succès, Gaël; ce que j'avais prédit arrive... Vous n'êtes plus le justicier d'une famille, mais l'héritier, le successeur de la baronnie de Vaur-fier... — Moit — Vous-même. — Alors Tanguy?... — A écrit en bonne forme un testament dont voici la teneur. Florent déplia la lettre du marquis et lut: « J'ai cru que le temps apporterait un peu de calme à mon cœur désolé: cette espérance est trompée. Du fond de la tombe, Blanche me tends les bras, et ces bras m'attirent dans la mort... Je vais au-devant qu'tropas qui semble me fuir... Coupable de faiblesses envers Dieu qui défend le suicide, je frappe ma poitrine et je crie miséricorde... — Que voulez-vous dire? — Ce misérable m'a offert la main de sa fille. — Vous avez répondu... »

rectement à la marquise, il pensa qu'il importait de la rassurer tout de suite sur son enfant, et il descendit vers les berges de l'étang. Les paysans passaient en longues bandes, chantant, dansant, jouissant de cette belle journée printanière. La Tour-Ronde continuait à se dresser dans toute sa puissance formidable, et le trou noir de la meurtrière paraissait plus effrayant que jamais. Sur le chemin, Patira reconnut Rosette revenant de Saint-Hélen en compagnie d'une servante. Son père ne l'accompagnait pas ce jour-là. Vers midi, le comte Florent avait fait mander l'intendant, et, lui remettant une lettre scellée de ses armes, lui avait recommandé de la porter au comte de Matignon. Pour la première fois, le comte Florent s'informa de la santé de Rosette et mit dans cette attention courtoise une insistance que Simon expliqua dans un sens favorable à ses projets orgueilleux. — A quelque heure que vous rentriez, Simon, dit le comte, vous ne manquerez point de m'apporter la réponse. — Je l'apporterai, monseigneur, répondit Simon qui s'inclina respectueusement pour prendre la missive. A peine la porte de l'appartement de

de la chapelle des cordeliers... Mon visage ne lui était pas inconnu; il m'appela par mon nom, me remit ce pli avec un écu, et m'ordonna d'arriver au plus vite au manoir... j'avais ordre de remettre cette missive en mains propres. Florent fouilla dans la poche de son habit et en tira plusieurs pièces d'or: — Si mon frère a payé suffisamment ta course, je ne t'ai point, moi, récompensé pour le plaisir que tu me causes... Prends ces louis et fais ripaille à ma santé! Le messenger s'éloigna ravi d'une bonne aubaine inattendue, et Florent, quittant son appartement, se rendit dans celui de Gaël. — Qu'avez-vous donc? lui demanda celui-ci. — La suffocation d'une grande joie... mais on s'accoutume vite à la fortune... Tout nous a réussi, Gaël... avant huit jours Blanche sera devenue impuisante à poursuivre une revendication d'état... et ce soir nous n'avons plus rien à craindre de la complicité de Simon.

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 1^{er} juillet Présidence de M. d'Audoubert-PASQUIER La séance est ouverte à 2 h. 30. Sur une interpellation de M. Faye, M. le ministre des Finances déclare que les